

Charte de fonctionnement interne

Dernière mise à jour: Mai 2020

Charte co-construit en présentiel (réunions de groupil) et à distance (via un document partagé) par les bénévoles du projet. Elle a été validé par l'ensemble de ces derniers. Ils sont tous les garants de ce cadre.

| PRINCIPES ET VALEURS | |
|------------------------------|--|
| Principes partagés | <ul style="list-style-type: none"> ❖ "Bienvenus à tous!": ouverture du projet collectif à de nouveaux membres ❖ Confiance à celles et ceux qui ont pris des décisions ❖ Transparence, participation et communication (en amont et en aval) des réunions et prises de décisions |
| Valeurs partagées | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Convivialité, bienveillance et écoute active ❖ Souveraineté: tous garant du cadre et de nos propos ❖ Gouvernance partagée : décisions par consentement |
| ORGANISATION | |
| Le Comptoir des Assos | <p><i>Elle est actuellement la structure porteuse du projet (ex-ADSCB)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ responsable administratif, financier et juridique du projet ❖ responsable des stratégies financières et de ressources humaines du projet. |
| Le groupil | <p><i>Le groupil est constitué de tous bénévoles intéressés dont les référents des cellules et référent(s) de la structure porteuse.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ responsable des actions du projet ❖ propose et décide les orientations et stratégies générales ❖ gère le lien entre l'association porteuse et le projet <p><i>Dans le fonctionnement interne, le groupil gère aussi la gouvernance interne et la coordination des cellules de travail:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ crée de nouvelles cellules et définit leurs mandats ❖ reste garant du respect de la charte et du mandat des cellules. Si nécessaire, il peut intervenir sur leurs mandats. ❖ traite les sujets importants qui ne sont pas gérés en cellules ❖ suit les travaux des cellules (par un point topo en réunion), il a un droit de regard et peut donner son avis argumenté sur les décisions des cellules. |
| La cellule | <p><i>Les cellules, créées par le groupil, sont les points de rencontre de bénévoles pour travailler sur des actions/points précis.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Chaque cellule décide et met en oeuvre les actions nécessaires à la réalisation de son mandat ❖ est autonome dans son fonctionnement et responsable de ses actions ❖ a un référent et un suppléant : <ul style="list-style-type: none"> ➢ coordonnent les travaux de la cellule ➢ rendent compte de l'avancée des réalisations lors des groupils ➢ font un retour des éventuelles suggestions du groupil |

| | |
|--|--|
| L'animatrice | <p><i>L'animation du projet est actuellement menée par Agathe de Montmorillon, salariée du Comptoir des Assos.</i></p> <p>Coordination:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ responsable de la communication interne et de la "gare centrale": chargée de la coordination entre les cellules, le groupil et la coopération entre les bénévoles ❖ gardienne de la charte : s'assure que le fonctionnement du groupil et des cellules suit bien le fonctionnement décidé collégalement <p>Animation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ co-anime les réunions de groupils avec un membre volontaire et peut être appui des référents dans l'animation des cellules. ❖ "pense-bête": elle met des outils à disposition et fait des relances pour accompagner les bénévoles dans leurs tâches et responsabilités <p>Secrétariat et administration:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ gère l'administratif et la logistique du projet et de ses réalisations |
| GOVERNANCE | |
| Informations et confiance réciproques | <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'association porteuse reçoit régulièrement des informations des avancées du projet lors de ses réunions de Conseil d'Administration (CA). ❖ Réciproquement, le groupil reçoit les informations de l'association nécessaire pour le bon fonctionnement du projet. C'est les représentants (bénévoles de CA et bénévoles du groupil) qui font le lien. |
| Représentation réciproque | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le groupil comprend au moins un représentant de la structure porteuse du projet (administrateur légal du Comptoir des Assos). -> Luc est actuellement et pour 2020 le représentant du Comptoir des Assos au sein du groupil. ❖ Un ou des représentants du groupil sont invité(s) en CA du Comptoir pour informer sur l'avancée et les propositions du groupil. -> Philippe, Sophie et Caroline sont actuellement et pour 2020 les représentants du groupil pour des comptes-rendus lors des CA du Comptoir des Asso. |
| Lien avec la structure porteuse | <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'objection est levée par modification de la proposition ou par argumentation lors des réunions du groupil. ❖ Pour les décisions qui engagent des gros financements, le groupil propose des actions et leurs besoins de budget, le CA du Comptoir des Assos les valide. ❖ Les bénévoles/ administrateurs du Comptoir des Assos intéressés sont membres du groupil. Ils ont le même droit d'objection que les autres membres du groupil. |
| FONCTIONNEMENT | |
| Travail collectif | <p><i>Ce fonctionnement concerne le travail collectif au sein du groupil. Par défaut, le fonctionnement des cellules est identique, à moins que les membres de la cellule décident d'un autre fonctionnement qui devra se faire dans le respect des principes et valeurs partagés.</i></p> <p>En amont : préparation participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Communication: les dates et ordres du jour des réunions sont communiqués auprès des bénévoles qui se sont montrés intéressés. ❖ L'ordre du jour et les documents de travail sont participatifs: tous les membres peuvent proposer un sujet ou le commenter ❖ Les excusés ont le droit et le devoir de donner leur avis en amont des décisions qui les intéressent (mail/ appel aux personnes concernés, référent ou animatrice) <p>Durant la réunion: de l'écoute et des prises de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ "Écoute active": respect des prises de parole et souveraineté dans nos propos ❖ "Tous garants": même si un.e animateur.trice de réunion est désigné.e pour |

| | |
|---|--|
| | <p>cela, les participants sont tous garants de la gestion de la prise de parole, la prise de décision et la cohésion de groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'ordre du jour est explicite sur les sujets indiqués comme des points de décision, de discussion, d'information ou divers. <p>Déroulé de la réunion:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. validation définitive du dernier compte-rendu (CR) de réunion 2. modification/ accord commun sur l'ordre du jour 3. "Flash Info": topo des travaux (de groupil et des cellules) qui été prévus et/ou effectués depuis la dernière réunion 4. discussion des points de l'ordre du jour, peut amener à des prises de décision 5. "Récap et prochains pas": récap des prises de décision, du calendrier et de la répartition des tâches et préparation de la prochaine rencontre <p>En aval : communication à tous</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les participants présents et ceux excusés ou qui se sont montrés intéressés reçoivent le CR de réunion rapidement. Il est modifiable/commentable jusqu'à sa validation à la réunion suivante. |
| <p>Les prises de décisions</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les décisions sont prises en présentiel pendant les réunions par les participants et en prenant compte des avis donnés en aval par les excusés ❖ Procuration: les excusés peuvent se faire présenter par des représentant présents ❖ Le mode de prise de décision est la décision au consentement unanime. ❖ En cas d'urgence: le référent, l'animatrice ou le responsable d'une mission/ cellule peut prendre des décisions pour des actions pour lesquelles il/elle est mandaté.e <p>Et en cas de désaccord?</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Si la prise de décision ne peut pas se faire par consentement unanime : <ol style="list-style-type: none"> 1. Si possible, nous reportons la décision à la prochaine réunion 2. Au pire des cas, un vote à la majorité peut être effectué |
| <p>Entrer et sortir du collectif</p> | <p>Comment rentre-t-on?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le groupil et les cellules de travail sont ouverts à de nouveaux membres bénévoles 2. Ces derniers s'engagent à suivre un topo de présentation en amont par l'animatrice ou l'un des bénévoles actifs 3. Ils s'engagent à suivre cette charte de fonctionnement <p>Comment sort-on?</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le bénévole peut à tout moment se désengager de ses fonctions/tâches au sein du projet. Si possible, il est invité à : <ol style="list-style-type: none"> 1. Annoncer son départ à toute l'équipe et ses raisons 2. Trouver un remplaçant pour ses fonctions en cours (autrement le collectif s'en chargera). <p>Dans le pire des cas...</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une exclusion d'un membre peut être effectué par le groupil en cas de non respect de cette charte de fonctionnement et des valeurs partagées et sous justification argumentée. Cette décision doit être prise en groupil. Avant toute expulsion, le concerné est informé et a le droit d'argumenter auprès du groupil. |

Signature du bénévole intéressé

Prénom & Nom:

A titre individuel ou de la structure:

Je suis intéressé.e pour rejoindre l'équipe du Média des Acteurs et notamment la cellule/ la thématique:.....

Je m'engage à suivre cette charte de fonctionnement interne

Fait à:

le:

Signature: